

## MIGRANTS : MALADES, MAIS EXPULSÉS

ETRE OUVERTE à Monsieur le Préfet de l'Hérault. Monsieur, nous tenons à vous exprimer notre plus vive indignation concernant le traitement réservé par vos services à Messieurs T.M. et E.K.D. (les noms communiqués au préfet n'ont pas été retranscrits ici). Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur la vulnérabilité de ces personnes. Nous vous avons alerté avec de multiples justificatifs à l'appui. Nous vous avons adressé les témoignages des parrains et marraines de notre collectif, auxquels ces jeunes hommes sont chers.

**Hélas ! Rien n'y a fait !** Ni traitement médical, ni suivi psychiatrique impératif, ni certificat de grande vulnérabilité établi par un médecin expert auprès des tribunaux ! Rien ne semble entamer votre volonté d'expulser à tout prix, pour empêcher nos amis de faire valoir leur simple droit de faire examiner leur demande d'asile en France. Nous sommes consternés que vous n'en teniez pas compte, quand bien même cela relève de l'évidence et de la simple humanité (...)

**Le 26 février dernier, Monsieur T.M.** a été arrêté à la préfecture où il était convoqué, puis enfermé au centre de rétention administrative de Sète jusqu'à son expulsion vers l'Italie (ou "transfert" dans le langage euphémisé employé par l'administration pour masquer la brutalité des situations vécues). Aucune prise en charge médicale n'était prévue à son arrivée. À vrai dire, aucune prise en charge tout court n'était prévue ! En France, Monsieur T.M. s'est rendu à tous ses rendez-vous en préfecture et à l'hôtel de police. La préfecture connaît son adresse depuis le mois de septembre 2018 puisqu'il est hébergé par une amie qui, en toute bonne foi et en respect de la loi française, a fourni son adresse et un certificat d'hébergement à la préfecture. Aujourd'hui Monsieur T.M., dont l'état de santé s'était considérablement amélioré et dont les projets se construisaient solidement en France, est livré à la rue dans une Italie en défaillance systémique avérée en matière d'asile, dont les dirigeants se glorifient de mener la vie dure aux demandeurs d'asile et dont il ne parle pas la langue, sans aucune assistance médicale et pratiquement sans aucun espoir d'obtenir ses papiers. Il n'a commis aucun crime, aucun. En France, il a un bel avenir et des liens très forts qui se sont construits, des liens trop précieux pour qu'ils disparaissent un jour.

**Quant à Monsieur E.K.D.**, il a été arrêté lundi 18 mars, dans vos services. Il faisait pourtant partie des dossiers que vous vous étiez engagés à réexaminer lors de notre dernière audience ! Des documents récents attestant de sa situation – il est toujours en parcours de soin après une opération digestive lourde – vous ont été adressés. Le 20 mars au matin, après l'audience du tribunal, il a dû être amené d'urgence à Lapeyronie car il souffrait de fortes douleurs au ventre. Il serait catastrophique de le renvoyer en Italie vu sa fragilité. L'administration mettrait-elle des personnes en danger alors que la non-assistance à personne en danger est un délit ? Vous aviez le pouvoir de permettre à ces deux personnes malades de rester en France et d'être soignées comme il se doit. Face à ces situations dramatiques, nous vous demandons de revenir sur vos décisions. Nous continuerons sans relâche à lutter contre ces procédures Dublin absurdes et inhumaines.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir l'expression de nos sentiments militants.

COLLECTIF MIGRANTS BIENVENUE 34 - migrants.bienvenue34@riseup.net